



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2026-DEL-040

OBJET : Point 3. 3. 6 : Désignation d'un représentant de la Commune à la Société Publique Locale CITALLIA.

L'an deux mil vingt-six, le trente-et-un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TÉTART, Maire.

Dates de convocation :

23 mars 2026.

Dates de publication :

25 mars 2026.

Nbre de conseillers en

exercice : 27

Nbre de votants : 26

(25 présents prenant part
au vote + 1 pouvoir)

Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Citallios en date du 6 novembre 2025,

Vu les résultats des élections municipales en date du 15 mars 2026,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner un nouveau représentant de la Ville de Houdan au sein des instances de la Société Publique Locale Citallia et ce pour la durée du mandat,

Considérant la candidature de Monsieur Jean-Marie TÉTART,

Étaient présents : TÉTART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, SAUL Monique, CABARET Gilles, LIPCZAK Adeline, VEILLÉ Christophe, SCHÉRER Anaïs, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, GIMEL-HAMZA Marie-France, DOLATABADI Serge, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, LOOSVELDT Marie-Hélène, ABOUCAYA Karine, DIMANCHE Jean-Marc, DAMOTTE Stéphane, BEAUSSART Magali, BOLAND Vanessa, VANHALST Stéphanie, FOUNS Grégory, HAMELET Romain, NOUVEL Glwadys, PASQUIER Hugo, LEGUEDOIS Alexia.

Étaient absents :

BELLON Loïc (excusé), BOUCAUT Jean-Baptiste (pouvoir à BOURGOGNE Julien).

Mme SAUL Monique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 26 voix POUR,**

Article 1. : Est désigné pour représenter la Ville de Houdan au sein des instances de la SPL Citallia :

- Monsieur TÉTART Jean-Marie,

qui déclare accepter cette fonction élective.

Article 2. Ampliation de cette délibération sera transmise à la Société Publique Locale Citallia.

La Secrétaire de séance,
Monique SAUL.



A HOUDAN, le 01/04/2026

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.



La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 16 avril 2026 12:42
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260416-21850.xml;
078-217803105-20260331-2026_DEL_040-DE-1-2_22558.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-04-16(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: HOUDAN
N° de SIREN: 217803105
Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_DEL_040
Objet acte: Désignation d'un représentant de la Commune à la SPL CITALLIA.
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 5.3-Designation de representants
Identifiant Acte: 078-217803105-20260331-2026_DEL_040-DE

Rapport d'erreur(s):